Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026071SCA-DE

DEL 2026/071

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Vendredi 05 Juin à 18h35

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 27 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTS EXCUSÉS : Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Pascal PÉREZ qui ont donné procurations à Gaëtan COSQUER, Vincent HUET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 05.06.2026 / 2026/071 : RETRAIT DES DÉLIBERATIONS 2026/050 DELEGATION SIGNATURE INSTRUCTEURS ADS ET 2026/051 DELEGATION DE SIGNATURE à Mme Claire GUESDON LEHUEDE :

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante que par les délibérations 2026/050 : Délégation de signature aux instructeurs du droit des sols du service ADS et 2026/051 : Délégation de signature est donnée à Madame Claire GUESDON LEHUEDE, Cheffe du service commun et instructrice du droit des sols, c'est par définition le Maire qui est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation et non le conseil municipal.

Il convient donc de retirer les délibérations citées et de les remplacer par deux arrêtés du Maire.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2131-1 et suivants relatifs au contrôle de légalité ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et ses dispositions sur le retrait des actes ;

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026071SCA-DE

VU les délibérations 2026/050 : Délégation de signature aux instructeurs du droit des sols du service ADS et 2026/051 : Délégation de signature est donnée à Madame Claire GUESDON LEHUEDE, Cheffe du service commun et instructrice du droit des sols, adoptées par erreur ;

Considérant que ces délibérations sont entachées d'une erreur justifiant leur retrait dans le délai légal ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder au retrait de cette délibération afin de sécuriser la décision administrative ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

Article N°1 :
DE RETIRER les délibérations 2026/050 : Délégation de signature aux instructeurs du droit des sols du service ADS et 2026/051 : Délégation de signature est donnée à Madame Claire GUESDON LEHUEDE, Cheffe du service commun et instructrice du droit des sols.

Article N°2 :
Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES -ou sur le site télérecours citoyen (*www.telerecours.fr*) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR